

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Arrêté du 11 août 2010 modifiant l'arrêté du 18 septembre 2006 fixant la liste des centres hospitaliers régionaux prévue à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 août 2005 relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>) de la loi du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

NOR : SASH1020767A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, la ministre de la santé et des sports, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié portant application du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>) de la loi du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2006 fixant la liste des centres hospitaliers régionaux prévue à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 août 2005 relatif au régime indemnitaire des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>) de la loi du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 18 septembre 2006 susvisé est ainsi rédigé :

« La liste des centres hospitaliers régionaux dont les directeurs adjoints, responsables d'hôpital, de groupement ou de sites ou de pôles, peuvent percevoir la prime de fonction dont les montants annuels sont répertoriés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 août 2005 susvisé est, pour chacun des sites, groupements ou pôles concernés, la suivante :

CHR CONCERNÉS	NOM DES SITES OU GROUPEMENTS hospitaliers retenus	NOM DES PÔLES HOSPITALIERS RETENUS
Nice (06).	Hôpital de l'Archet. Hôpital de Cimiez. Hôpital Pasteur. Hôpital Saint-Roch.	
Assistance publique-hôpitaux de Marseille (13).	Hôpital de la Timone. Hôpital Nord. Hôpital de la Conception. Hôpitaux Sud.	Ressources humaines. Affaires financières. Services économiques et logistiques. Équipements, travaux et services techniques.
Caen (14).		Secrétariat général en charge de la coordination du pôle fonctionnel
Besançon (25).		Ingénierie et logistique. Projets, recherche et affaires médicales. Ressources humaines et soins. Finances, systèmes d'informations et relations usagers.
Nîmes (30).	Centres de gérontologie de Serre-Cavalier et Ruffi. Centre médical du Grau-du-Roi. Groupe hospitalo-universitaire de Carémeau.	Recherche et développement. Politiques sociales et du soin. Évaluation, finances et information clientèle. Ressources matérielles.

CHR CONCERNÉS	NOM DES SITES OU GROUPEMENTS hospitaliers retenus	NOM DES PÔLES HOSPITALIERS RETENUS
Bordeaux (33).	Groupe hospitalier Pellegrin. Groupe hospitalier Sud. Saint-André.	Biologie et pathologie, anatomique et imagerie médicale. Neurosciences cliniques, médecine et urgences adultes. Orthopédie traumatologie, spécialités chirurgicales et chirurgie. Gynécologie obstétrique, reproduction, pédiatrie et médico-judiciaire. Cardio-thoracique et gériatrie clinique. Hépatogastrologie nutrition et médecine. Hépatogastro-entérologie et médecine d'urgence. Onco-radiothérapie, soins palliatifs et médecine spécialisée. Affaires financières et analyse médico-économique. Affaires médicales. Ressources humaines.
Montpellier (34).	Hôpitaux de la Colombière, Bellevue et Balmes. Hôpitaux Lapeyronie et Arnaud de Villeneuve. Hôpitaux Saint-Eloi et Gui de Chauliac et centre de soins, d'enseignement et de recherches dentaires.	Pôle opérationnel offres de soins. Prestataires de service. Politique médicale, qualité, recherche et développement. Biologie, pathologie et psychiatrie. Cliniques médicales, neurosciences têtes et cou et digestif. Cœur, poumons, enfants, naissance et pathologies de la femme. Gériatrie et pharmacie. Os et articulations, reins, hypertension artérielle, endocrinologie métabolique, brûlés et urgences.
Rennes (35).		Ressources humaines. Ressources médicales. Finances et systèmes d'information. Ingénierie et logistique. Qualité, gestion des risques, affaires juridiques et relations avec les usagers. Urgences, médecine interne et gériatrie. Thoracique, vasculaire et métabolique. Neurosciences, abdomen et spécialités médicales. Femme, enfant et filière cancérologie. Appareil locomoteur, odontologie, anesthésie-réanimation et soins de support. Pharmacie, stérilisation, imagerie et explorations fonctionnelles. Biologie, molécules, cellules-tissus et micro-organismes.
Grenoble (38).	Couple-enfant. Sud.	Médecine Michallon. Médico-techniques. Recherche santé publique. Chirurgie Michallon.
Saint-Etienne (42).	Hôpital Nord. Hôpitaux de Bellevue et de la Charité.	Pôles médico-techniques.
Nantes (44).		Plate-forme 1 : médecine, ostéo-articulaire et institut des maladies de l'appareil digestif. Plate-forme 2 : mère/enfant, tête et cou, odontologie. Plate-forme 3 : institut du thorax, institut de transplantation-urologie-néphrologie et neurosciences. Plate-forme 4 : cancérologie et gériatrie. Plate-forme 5 : urgences, psychiatrie et médecine physique et réadaptation. Plate-forme 6 : blocs opératoires, imagerie et anesthésie-réanimations.
Angers (49).		Patients. Projets. Ressources. Logistique.
Reims (51).	Maison Blanche, American Memorial Hospital et facturation T2A. Robert Debré et logistique du site central. Sébastopol, Rousselet, Capucins, Roederer-Boisseau, Wilson et Roux.	Ressources humaines, relations sociales, formation et écoles. Logistique, équipements, infrastructure et achats. Affaires financières et système d'information. Stratégie, recherche, clientèle, qualité et gestion des risques. Pôles médicaux transversaux, plateau technique et contrôle de gestion.
Nancy (54).	Hôpital central. Hôpital Jeanne d'Arc. Hôpital de Brabois. Hôpitaux Maringer, Villemin, Fournier et de Saint-Julien.	

CHR CONCERNÉS	NOM DES SITES OU GROUPEMENTS hospitaliers retenus	NOM DES PÔLES HOSPITALIERS RETENUS
Metz-Thionville (57).		Stratégie et affaires médicales. Ressources humaines. Finances et contractualisation. Investissements et logistiques.
Lille (59).		Direction de la stratégie en charge des directions déléguées aux pôles d'activité. Secrétariat général chargé des pôles de gestion.
Clermont-Ferrand (63).	Hôpital Gabriel Montpied. Nouvel hôpital Estaing et hôtel-Dieu.	
Hospices civils de Lyon (69).		Ressources humaines. Affaires médicales. Système d'information. Ressources financières et contrôle de gestion. Affaires économiques, logistiques et équipements. Stratégie, partenariats et réseaux. Organisation, qualité, gestion des risques et usagers, Directeur délégué auprès du directeur général.
Assistance publique-Hôpitaux de Paris (75).	Direction du siège. Achats centraux, hôteliers et alimentaires. Agence générale des équipements et produits de santé. Centre de formation et de développement des compétences.  Hospitalisation à domicile. Groupe hospitalier Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale. Groupe hospitalier Charles Foix-Jean Rostand. Groupe hospitalier hôtel-Dieu - La Garancière - J. Delibéros. Groupe hospitalier Joffre-Dupuytren. Groupe hospitalier Raymond Poincaré-Berck. Groupe hospitalier Trousseau - La Roche-Guyon. Hôpital Ambroise Paré. Hôpital Antoine Béchère.  Hôpital Beaujon. Hôpital Bretonneau. Hôpital Charles Richet. Hôpital Corentin Celton. Hôpital Emile Roux. Hôpital Georges Clémenceau. Hôpital Hendaie. Hôpital Jean Verdier. Hôpital Louis Mourier. Hôpital Paul Brousse. Hôpital René Muret-Bigottini. Hôpital Robert Debré. Hôpital Rothschild. Hôpital Sainte-Périne - Chardon-Lagache. Hôpital San Salvador. Hôpital Vaugirard-Gabriel Pallez. Hôpital Villemin-Paul Doumer.	Sécurité-maintenance-service, service central des ambulances et service central des blanchisseries
Rouen (76).	Saint Julien. Oissel-Boucicaut-Ehpad. Charles Nicolle. Bois-Guillaume.	Stratégie médicale. Investissement. Qualité et prestations de services. Ressources et activités. Pôle femme-mère-enfant et tête-cou. Pôle biologie clinique et pharmacie. Pôle réanimation-anesthésie-SAMU et imagerie médicale. Pôle viscéral et thorax-vaisseaux. Pôle ostéo-articulaire, revêtements cutanés et médecine.
Amiens (80).		Finances et contractualisation. Pôle support. Ressources humaines.
Poitiers (86).	Hôpital Jean Bernard. Hôpital La Milétrie. Hôpital Pasteur.	Direction générale et stratégie. Campus et université. Ressources matérielles de l'ingénierie et de l'informatique. Ressources humaines. Finances, activité et contractualisation.

CHR CONCERNÉS	NOM DES SITES OU GROUPEMENTS hospitaliers retenus	NOM DES PÔLES HOSPITALIERS RETENUS
Limoges (87).		Ressources humaines, organisation des soins et qualité. Activité, finances et contractualisation. Achats, investissements, logistique et système d'information. Cœur, poumons, reins et médecines aiguës spécialisées. Urgences, réanimation et anesthésie-SAMU. Médico-technique et tête-cou. Oncologie et locomoteur ou ostéo-articulaire.
Fort-de-France (972).	Centre Emma Ventura.	Logistique. Finances. Organisation médicale et qualité. Ressources humaines.
La Réunion (974).	Centre hospitalier Félix Guyon. Groupe hospitalier Sud-Réunion.	

**Art. 2.** – Le présent arrêté prendra effet pour l'évaluation effectuée pour l'année 2009 des personnels de direction concernés.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 2010.

*La ministre de la santé et des sports,*  
Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice générale  
de l'offre de soins :  
*La sous-directrice*  
*des ressources humaines*  
*du système de santé,*  
E. QUILLET

*Le ministre du travail, de la solidarité*  
*et de la fonction publique,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration  
et de la fonction publique :  
*La chef de service,*  
M.-A. LEVEQUE

*Le ministre du budget, des comptes publics*  
*et de la réforme de l'Etat,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
E. QUERENET DE BREVILLE

*Le secrétaire d'Etat*  
*chargé de la fonction publique,*  
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration  
et de la fonction publique :  
*La chef de service,*  
M.-A. LEVEQUE